

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le vingt-deux mars, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du Pont-Neuf, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ, Maire.

Présents : LEMARIÉ Jean-Louis – BOUVET Thierry – BARTHELAIK Annick - MOLINE Cécile - DAVIERE Vincent – VIDECOQ Agnès – GUIVARCH Fabienne - RABINEAU Marie-Dominique – GANÉ Séverine

Excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : VIDECOQ Agnès

COMPTE-RENDU 22 MARS : Pas d'observations.

N°29032022-01

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION : Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de délibérer sur le vote des taux pour 2022. Il rappelle la suppression de la taxe d'habitation, mise en œuvre en 2021, et qu'il n'avait donc pas été voté de taux pour la TH cette année 2021. En compensation de la perte du produit de TH sur les résidences principales, le produit TFB départemental nous avait été attribué. Il est à noter une augmentation des bases en 2022, passant de 251 077 euros à 259 300 euros pour la TFB et de 84 702 euros à 87 900 euros pour la TFNB. Monsieur Le Maire ajoute que la Communauté de Communes a décidé d'augmenter le taux communautaire, qui se traduit par une augmentation d'environ 30 euros sur la TFB et de 10 euros sur la TFNB.

Monsieur Le Maire soumet à délibération le vote des taux, et propose de reconduire ceux votés en 2021 :

- Taxe foncière (bâti) : 36,28
- Taxe foncière (non-bâti) : 31,63

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit :

- **Taxe foncière (bâti) : 36,28**
- **Taxe foncière (non-bâti) : 31.63**

N°29032022-02

CONTRAT MAINTENANCE EKSAE : Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a un contrat de maintenance et assistance téléphonique avec la Société EKSAE pour nos logiciels « Mairie » (comptabilité, élections, paie et état-civil). Ce contrat prenait fin au 31 décembre 2021 et il convient de délibérer sur le renouvellement de ce contrat de maintenance. La proposition de renouvellement de la société EKSAE est résumée ainsi :

- Le marché est conclu pour une durée ferme d'une année à compter du 1^{er} janvier 2022 : Il est reconductible tacitement par période annuelle, sans que sa durée totale ne puisse excéder trois années et peut être dénoncé par les deux parties au minimum trois mois avant son échéance annuelle
- Tous les articles concernant la description des services restent inchangés
- Les conditions financières s'élèvent à 1 069,27 euros HT/an pour l'ensemble des logiciels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler le contrat de maintenance et d'assistance téléphonique avec la société EKSAE pour l'ensemble des logiciels pour un montant de 1 069,27 euros HT/an et autorise Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer le contrat à effet du 1^{er} janvier 2022.

N°29032022-03

DEVIS MENUISERIES MAIRIE : Monsieur Le Maire présente les différents devis reçus pour le remplacement des menuiseries de la mairie : Entreprise GRUDET pour un montant de 36 839,18 euros HT, Entreprise PANIER pour un montant de 32 056,20 euros HT et Entreprise POUPIN pour un montant de 31 000 euros HT. Il précise que la délibération du 1^{er} décembre 2020 octroyant les travaux à la société GRUDET doit être annulée car, d'une part ce devis manquait de précisions sur les obligations demandées par l'architecte-conseil des Petites Cités de Caractère et d'autre part, une réactualisation était nécessaire au

vu de l'augmentation des matériaux. Monsieur Le Maire précise que les travaux devraient être réalisés en septembre et que tous les devis ont été examinés par Laurent COHIN, Architecte-Conseil des PCC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide d'annuler la délibération du 1^{er} décembre 2020 octroyant les travaux de remplacement des menuiseries de la mairie à la société GRUDET**
- **Accepte le devis de la Société POUPIN d'un montant de 31 000 euros HT pour le remplacement de toutes les menuiseries de la mairie (portes et fenêtres)**

N°29032022-04

VOTE DU BUDGET UNIQUE 2022 : Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de voter le budget tel qu'il a été présenté lors du « Débat d'Orientation Budgétaire » du mardi 22 mars :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011-Charges à caractère général	: 109 405,00 euros
Chapitre 012-Charges de personnel	: 88 685,00 euros
Chapitre 65-Autres charges de gestion courante	: 55 700,00 euros
Chapitre 66-Charges financières	: 300,00 euros
Chapitre 014- Dégrvt taxe foncière	: 130,00 euros
Chapitre 022-Dépenses imprévues	: 12 000,00 euros
Chapitre 023-Virement section d'investissement	: 30 326,00 euros
Chapitre 42-Dotations aux provisions	: 151,00 euros
D'où un total des dépenses de	: 296 697,00 euros

Recettes

Chapitre 70-Produits des services	: 7 782,00 euros
Chapitre 73-Impôts et taxes	: 135 785,00 euros
Chapitre 74-Dotations, participations	: 73 556,00 euros
Chapitre 75-Autres produits de gestion courante	: 1 000,00 euros
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	: 4 000,00 euros
Chapitre 002-Résultat reporté	: 74 423,00 euros
Chapitre 042- Reprise/provision	: 151,00 euros
D'où un total des recettes de	: 296 697,00 euros

Section d'investissement

Dépenses

-Opérations financières	: 13 466,00 euros
-Opérations non-individualisées	: 38 208,00 euros
-Opération mairie	: 72 698,00 euros
-Opérations « église »	: 619 504,00 euros
Total des dépenses	: 743 876,00 euros

Recettes

-Opérations financières	: 85 025,00 euros
-Opérations non-individualisées	: 3 900,00 euros
-Opération mairie	: 45 301,00 euros
-Opérations église	: 609 650,00 euros
Total des recettes	: 743 876,00 euros

ooo

Dépenses

Opérations financières	13 466
001-Déficit reporté	13 466

Opérations non-individualisées	38 208
2188-Echelles église	5 000
2188-Matériel arrosage	720
2188-Relais-Santé	5 600
2031-Etude Relais Santé	14 400
2188- Divers (logiciel cimetièrè)	1 073

Recettes

Opérations financières	85 025
10222- FCTVA	4 400
021- virt section fonctionnement	30 326
1068 – affectation du résultat	34 466
024 – Vente terrain Longlebrun (HT)	15 833

Opérations non-individualisées	3 900
1322-Région 30% Plan cavalier	1 950
1323-Dpt 20% Plan cavalier	1 300

21-Plan cavalier PCC	7 150	1321-DRAC 10% Plan cavalier	650
2113 – Viabilisation terrain (HT)	2 465		
2315 – Réal. Stationnement PMR	1 800		
<u>Opérations mairie</u>	72 698	<u>Opération mairie</u>	45 301
2313-Menuiseries mairie	40 898	1322- Région PCC	9 344
2313-Chauffage mairie	26 000	1341-DSIL menuiseries mairie	23 957
2313-Isolation mairie	5 800	1323-Plan relance menuiseries-jeux	12 000
<u>Opération église</u>	619 504	<u>Opération église</u>	609 650
2313 – Marché	611 651	1321-Subvention DRAC -60%	305 825
2313-Instrumentation fissures	7 853	1322-Subvention C. Régional-15	76 456
		1323-Subvention C. Déptal-15%	76 456
		13-Fond Patrimoine (Mission BERN)	48 972
		1641-Prêt TVA	101 941
Total dépenses :	743 876	Total recettes :	743 876

Le conseil municipal est invité à faire part de ses observations sur le projet de budget présenté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 8 voix pour et 1 abstention, de voter le budget 2022 tel qu'il a été présenté.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la première réunion de chantier pour les travaux de l'église aura lieu ce lundi 04 avril à 14 heures et ajoute que les échafaudages extérieurs devraient être installés vers le 20 avril.

AFFAIRES DIVERSES

- **Réfugiés Ukraine** : Deux familles Ukrainiennes sont arrivées et sont hébergées dans 2 familles Asniéroises. Il conviendrait de mobiliser la population pour venir en aide à ces familles (aide matérielle, transports,...). Voir si possibilités auprès du « Panier Sabolien »...
- **Elections** : Il est rappelé le scrutin des Dimanches 10 et 24 Avril pour les élections présidentielles. Il reste encore quelques créneaux de tours de garde à compléter.
- **Commission « Environnement-Fleurissement »** : La date du Mercredi 06 avril à 14 heures est retenue pour réunir la commission, afin de réfléchir sur le projet de plantations pour la fin d'année.
- **Commission « Communication et Tourisme »** : Une réunion est fixée le Jeudi 28 avril à 20 heures 30 à la mairie pour travailler sur le prochain bulletin municipal.
- **Accueil des nouveaux habitants** : La date du 23 avril avait été envisagée pour organiser la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants. Faute de salles disponibles à cette date, il convient de reporter cette date, vraisemblablement en mai.
- **Site Internet** : Monsieur Le Maire rappelle que le nouveau site Internet de la commune est en ligne et demande au conseil municipal de bien vouloir signaler toutes remarques utiles pouvant améliorer ce site

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 19 avril 2022 à 20 heures 30, salle du Pont-Neuf.

La séance est close à 21 heures 40.

Monsieur Le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de la légalité de la Sous-Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.